

Le centre du village va subir un réaménagement d'envergure mais préservant son identité rurale



Le projet municipal initié lors de ce mandat est bien de conforter la qualité de vie des Cuséens, tout en conservant l'âme du village et sa ruralité. Illustration BRIÈRE Architecte

Après trois ans de réflexion et de travail, la municipalité lance un projet visant à construire des logements avec parkings, une maison médicale et des commerces.

Le projet d'aménagement du centre bourg, dans le secteur dit des Bruchets (situé entre la place de la Palud, la route D-911, le ruisseau des Massettes et le coteau situé au nord-est), qui vise la construction d'un ensemble de logements avec parkings, maison médicale et commerces, a été présenté par l'équipe municipale, les porteurs du projet sélectionnés et les experts qui ont participé à sa ma-

ration.

Cet aménagement, ambitieux et complexe, a fait l'objet depuis plus de trois ans d'un travail soutenu des élus, épaulés par Hervé Boisson de l'Agence alpine des territoires (Agate) de Chambéry, assistant maître d'ouvrage.

Soutenir la démographie de la commune

Ambitieux, car ce dossier structurant pour le village tient compte de l'objectif de la municipalité de soutenir la démographie de la commune (notamment en favorisant la location ou l'accès à la propriété pour les jeunes), dans le respect de son identité de village rural, ainsi que du besoin de renforce-

ment de l'offre commerciale, de la création d'un pôle santé, et, entre autres, de places de stationnement en nombre suffisant.

Complexe, car il s'agissait de « s'approprier » l'espace occupé par la zone humide présente dans ce secteur, tout en la valorisant et la préservant.

Aussi, ce ne sont pas moins de 15 différentes configurations de cet aménagement qui ont été réceptionnées, cinq s'approchaient des critères retenus par les élus, et c'est finalement le cabinet Demathieu Bard Immobilier qui a été choisi.

Le projet retenu sera prochainement en ligne sur le site internet de la commune.

C.G.-V.

REPÈRES

- Ce programme comprend de l'habitat intermédiaire (entre la maison individuelle et l'immeuble collectif), d'inspiration baujous, soit environ 85 appartements (structures de deux étages au maximum, à un prix d'environ 2 900 €/m² en accession sociale, et 3 400 €/m² en accession classique), une maison médicale d'environ 820 m², 440 m² de surfaces commerciales et au minimum deux places de stationnement par logement ainsi que des parkings publics.

- Le dépôt du permis de construire devrait se faire dans 8 mois (recours légaux, instruction du dossier...), et la livraison de la première tranche (chaufferie, commerces et maison médicale) à la fin du 2^e semestre 2022.

Respecter l'environnement

Le respect de la zone humide, ainsi que la protection des biens et des personnes, ont été déterminants dans le choix d'un aménagement pérenne et respectueux de l'environnement.

La zone des Bruchets était autrefois occupée par un marais, d'où la nécessité d'anticiper au mieux les risques potentiels d'inondation, en lien avec des épisodes pluvieux de plus en plus violents, de prendre en compte les eaux de ruissellement.

Aussi, différents diagnostics et études ont été lancés : expertise hydrologique et hydraulique, étude approfondie « zones humides-biodi-



L'ancien marais pris en compte. Photo Le DL/C.G.-V.

versité», relevés topographiques et étude géotechnique, indispensables pour la viabilité du projet, tout comme a été étudié le secteur du ruisseau des Massettes.